

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO (KOSOVO)

**Les femmes et les jeunes filles exploitées
par les réseaux de proxénétisme ont des
droits humains**

Index AI : EUR 70/012/2004

ÉFAI

Embargo : jeudi 6 mai 2004 (11 h 00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Il a dit que nous lui appartenions. En nous achetant, il avait acquis le droit de nous battre, de nous violer, de nous laisser mourir de faim et de nous contraindre à avoir des rapports sexuels avec des clients. »

« Même lorsqu'il faisait froid, j'étais obligée de porter des robes légères... le patron me forçait à me mettre au service des policiers et des soldats de la force internationale. »

Témoignages de femmes et de jeunes filles exploitées par des réseaux de proxénétisme.

En dépit de certaines avancées positives, la traite des femmes et des jeunes filles persiste et reste l'une des formes de violation des droits humains les plus honteuses au Kosovo. La communauté internationale est responsable du développement de l'industrie du sexe, lié à l'exploitation des femmes vendues à des réseaux de proxénétisme, a déclaré Amnesty International lors d'une conférence de presse au cours de laquelle ont été révélés les résultats d'une enquête sur la traite des êtres humains au Kosovo.

« Des femmes et des jeunes filles sont vendues comme esclaves. Elles sont menacées, battues, violées et enfermées par ceux qui les ont achetées. Comme des soldats et policiers de la force internationale font partie de leurs clients, les femmes et les jeunes filles ont souvent trop peur pour s'enfuir et les autorités ne leur apportent aucune aide », a déclaré Amnesty International.

Un rapport sur la protection des droits des femmes et des jeunes filles contraintes à la prostitution au Kosovo (index AI: EUR 70/010/2004) révèle que les femmes et les jeunes filles vendues risquent de subir toute une série d'atteintes à leurs droits fondamentaux, parmi lesquels on peut citer l'enlèvement, la privation de liberté et l'absence de liberté de mouvement, la torture et les mauvais traitements, notamment les menaces psychologiques, les coups et les viols.

Certaines femmes, jeunes ou très jeunes, souvent vulnérables du fait d'une situation économique défavorable ou parce qu'elles ont déjà été victimes d'abus sexuels, sont des proies faciles. Elles rêvent d'une vie meilleure, que leur promettent les trafiquants en leur proposant de venir « travailler » en Europe de l'Ouest. Au lieu d'obtenir un véritable travail, ces femmes et ces jeunes filles se retrouvent prises au piège, réduites à l'état d'esclaves et contraintes à la prostitution.

Selon certaines informations, le nombre d'établissements abritant des femmes et des jeunes filles contraintes à la prostitution serait passé de 18 en 1999 à plus de 200 en 2003. Dans le même temps, les poursuites pour traite d'êtres humains sont restées très peu nombreuses.

« Après avoir échappé à une première série d'atteintes aux droits humains, les femmes et les jeunes filles victimes de ces réseaux sont soumises à une deuxième série de violations de leurs droits aux mains des trafiquants. Lorsqu'elles parviennent à s'enfuir, elles rencontrent souvent une troisième série d'épreuves, cette fois aux mains des autorités », a déclaré Amnesty International.

Bien que les autorités aient pris certaines mesures positives pour combattre la traite d'êtres humains au Kosovo, les femmes et jeunes filles victimes des réseaux de trafiquants sont souvent traitées comme des délinquantes, qu'elles soient poursuivies pour séjour illégal au Kosovo ou inculpées comme prostituées après des rafles effectués par les policiers de la MINUK. Lorsqu'elles sont arrêtées, ces femmes et ces jeunes filles ne bénéficient pas des droits élémentaires accordés à tout détenu. On ne les informe pas de leurs droits, elles ne peuvent consulter d'avocat et les jeunes filles mineures sont souvent interrogées en l'absence d'un tuteur légal.

Amnesty International a constaté que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Force internationale de paix au Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN, et les institutions provisoires pour une auto-administration démocratique du Kosovo (PISG) n'avaient ni protégé ni respecté les droits humains de ces femmes et de ces jeunes filles.

On estime que 20 p. cent des personnes profitant des services de ces réseaux de prostitution sont des membres de la communauté internationale, qui serait à l'origine d'une part substantielle des revenus de cette industrie.

« Certaines personnes, censées protéger ces femmes et ces jeunes filles, profitent de leurs fonctions pour les exploiter et ne subissent aucune sanction. C'est une situation inacceptable, qui a des conséquences désastreuses sur la vie de ces femmes et de ces jeunes filles », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International s'inquiète particulièrement de ce que les filles de moins de dix-huit ans constituent entre 15 et 20 p. cent des femmes travaillant dans des bars. On pense qu'elles ont été vendues et sont contraintes de se prostituer. Au lieu de faire sortir des bars ces mineures, dont la MINUK a établi une liste, on les laisse dans ces établissements, où elles sont soumises à d'autres atteintes aux droits humains telles que les viols et les coups.

Certes, les femmes et les jeunes filles qui ont fait l'objet d'un trafic peuvent recevoir une aide de la part d'ONG locales et d'organisations internationales, mais Amnesty International constate avec préoccupation que la MINUK s'est montrée incapable de faire appliquer une directive administrative garantissant à ces femmes la possibilité d'obtenir réparations et dédommagements. Selon l'organisation, peu de femmes bénéficient de la protection à long terme dont elles auraient besoin après avoir témoigné contre les trafiquants.

« La vente de femmes et de jeunes filles à des réseaux de prostitution au Kosovo et dans d'autres pays en situation d'après-guerre ne cessera pas tant que les auteurs de tels actes resteront en liberté et tant que le personnel présent sur place, civil et militaire, pourra commettre des atteintes aux droits humains en toute impunité », a déclaré l'organisation.

Amnesty International appelle les autorités du Kosovo, notamment la KFOR et les institutions provisoires pour une auto-administration démocratique du Kosovo, à mettre en place des mesures visant à mettre un terme au trafic de femmes et de jeunes filles au Kosovo et à destination et en provenance de ce pays. Les autorités doivent également veiller à ce que des mesures soient prises pour protéger les victimes de la traite des femmes et pour leur accorder le droit à des réparations ou dédommagements pour les atteintes subies.

L'organisation a également demandé aux Nations unies et à l'OTAN de mettre en œuvre des mesures pour que les membres civils et militaires des forces de maintien de la

paix soupçonnés d'infractions pénales liées à ce trafic soient traduits en justice.

La traite des êtres humains, notamment des femmes et des jeunes filles, dans des conditions s'apparentant à de l'esclavage, fait partie des crimes les plus graves définis par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). ●

Vous pouvez consulter sur le site de l'organisation le rapport intitulé [Kosovo \(Serbia and Montenegro\): "Does that mean I have rights ?". Protecting the human rights of women and girls trafficked for forced prostitution in Kosovo](#) (index AI: EUR 70/010/2004) dans son intégralité.

Amnesty International mène campagne pour que soit mis fin à la violence contre les femmes partout dans le monde. Des informations sur cette campagne intitulée [Halte à la violence contre les femmes](#), se trouvent également sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>